

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. : 079 688 34 30  
<http://www.swisstribune.org/>

Courrier A+  
Secrétariat DFF  
M. Philippe SCHWAB  
Bundesgasse 3  
3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 1 décembre 2020

[http://www.swisstribune.org/doc/201201DE\\_JS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/201201DE_JS.pdf)

TRAITEMENT DES PROCÉDURES DE DÉNIS DE JUSTICE / OBSERVATIONS DU PEUPLE POUR LE  
CONSEIL FÉDÉRAL

Monsieur Philippe Schwab,

Je me réfère à mon courrier<sup>1</sup> du 15 novembre 2020, qui porte sur la violation des droits humains avec des Tribunaux qui ne sont pas indépendants et des arrêts du TPF qui sont des dénis de justices abominables qui font frémir.

Dans ce courrier, je vous rappelais que la profession des physiciens consiste à observer les faits et à décrire le fonctionnement du monde en toute transparence, sans tabou.

Je vous parlais des dénis de justice en cours qui nécessitent la nomination d'un Tribunal neutre et indépendant pour respecter les droits fondamentaux.

Par la présente, je continue à vous informer sur cette situation de déni de justice permanent en vous rendant attentif que le résultat du vote de l'initiative pour les « multinationales responsables » traite du même sujet.

Ce sujet est :

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>a) Le respect des droits humains par ceux qui ont trop de pouvoir et qui sont protégés par des procédures délirantes qui leur permettent de s'auto-juger»</li><li>b) La condamnation par des Tribunaux neutres et indépendants de ces personnes qui nient qu'ils violent les droits humains, parce que le pouvoir de leur argent leur permet d'imposer la loi du silence sur la violation des droits humains en s'auto-jugeant »</li></ul> |
|--|

---

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/201115DE\\_JS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/201115DE_JS.pdf)

## OBSERVATION POUR LE CONSEIL FÉDÉRAL

a) Le peuple, à la majorité absolue, a donné raison aux auteurs de l'initiative qui affirment qu'on ne peut pas faire confiance aux dirigeants d'une multinationale qui violent les droits humains. Ils ont fait observer que les dirigeants des multinationales (qui violent les droits humains) nient déjà qu'ils violent les droits humains.

b) Si on ne peut pas leur faire confiance, contrairement à ce que croient les Conseillers fédéraux avec leur contre-projet, on ne pourra pas faire confiance à des rapports, où ils affirment être de petits anges que l'on doit croire !

Les affaires des dirigeants de la FIFA, de Car Postal, de Crypto, de la demande d'enquête parlementaire sur la criminalité commise avec les interventions des Bâtonniers, montrent que nos Conseillers fédéraux sont vraiment naïfs !

Le peuple a compris que si Michael LAUBER, Jacques RAYROUD, Eric COTTIER,.... se font passer pour des Archanges en violant de manière crasse les droits humains, alors les dirigeants d'une multinationale seront encore moins crédibles en se faisant passer dans leur rapports pour des petits-anges qui protègent les droits humains !

*En résumé : le peuple a donné un message très fort au Conseil fédéral, à savoir que la peur d'un dommage économique n'est plus une option. Si les plus puissants ne veulent pas respecter les droits humains des plus faibles, c'est le respect des droits humains qui doit primer !*

### Faits observés qui parlent d'eux-mêmes

1) L'ancienne Conseillère fédérale, Micheline CALMY-REY a soutenu activement l'initiative en mettant en garde sur les contre-Vérités données par le Conseil fédéral

Voir pièce<sup>2</sup> : 201121MC\_DE

2) L'ancien Président du Conseil National Dominique De BUMAN a soutenu activement le respect des droits humains en ne voulant pas céder à l'argument économique

Voir pièce<sup>3</sup> : 201118DB\_DE

3) Les auteurs de l'initiative ont fait l'objet d'une plainte de la part de la Multinationale Glencore qui voulait imposer la Loi du Silence. Ils ont demandé de faire circuler leur mail auprès de nos amis

Voir pièce<sup>4</sup> : 201126MV\_DE

J'ai fait circuler ce mail auprès de mes amis.

L'un d'eux m'a fait une réflexion que j'aimerais partager avec le Parlement :

Si GLENCORE s'est permis de porter plainte contre les auteurs de l'initiative, c'est qu'ils ont la certitude que nos Procureurs ne respectent pas les droits humains

J'ajoute que ce n'est ni Michael LAUBER, ni Jacques RAYROUD, ni Eric COTTIER, ni beaucoup d'autres, qui vont démentir cette réflexion d'un citoyen qui s'inquiète du fonctionnement de nos Ministères Publics !

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/201121MC\\_DE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/201121MC_DE.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/201118DB\\_DE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/201118DB_DE.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/201126MV\\_DE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/201126MV_DE.pdf)

## FAITS NOUVEAUX POUR LA CRIMINALITÉ COMMISE AVEC LES INTERVENTIONS DES BÂTONNIERS

Je vous communique ici deux dénis de justice violant les droits fondamentaux qui montrent l'importance du message du peuple au Conseil fédéral :

### Observation no 1

La Présidente du Tribunal de l'Est Vaudois, Madame Anne-Catherine PAGE m'a appris que les codes de procédures suisses prévoient que : « l'accès à des Tribunaux neutres et indépendants est payant en Suisse ».

A lire la pièce<sup>5</sup> suivante réf. : 201127DE\_TA, mise en annexe pour le découvrir :

[http://www.swisstribune.org/doc/201127DE\\_TA.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/201127DE_TA.pdf)

### Observation no 2

Le Président du Tribunal de la Broye, Jean-Benoît MEUWLY, donne un exemple du type de rapport (déli de la réalité) que les dirigeants des multinationales pourraient rédiger pour faire croire qu'ils sont des petits anges, alors qu'ils violent les droits humains.

A lire pièce<sup>6</sup> suivante réf. : 201127DE\_TB, mise en annexe :

[http://www.swisstribune.org/doc/201127DE\\_TB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/201127DE_TB.pdf)

Par la présente, je demande que ces dénis de justice soient traités par le Tribunal indépendant qui doit être nommé pour traiter la criminalité commise avec les interventions des Bâtonniers.

Ces deux nouveaux dénis de justice font partie des dénis de justice en cours auxquels fait référence mon courrier du 15 novembre 2020. J'attends votre réponse sur la manière dont vous voulez traiter les sinistres no 2 et no 3 qui sont impactés par ces nouveaux dénis de justice.

Finalement j'observe qu'en 2001, une Chamane m'avait dit de poser 5 questions à la Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga, soit :

- 1) Savez-vous pourquoi vous êtes née ?
- 2) Savez-vous quel est votre destin ?
- 3) Savez-vous pourquoi vous m'avez rencontré ?
- 4) Savez-vous que face à la mort, vous serez toute seule avec l'entière responsabilité des actes de votre Vie ?
- 5) Croyez-vous que les forces du mal existent ?

J'observe aujourd'hui que notre peuple et des personnalités politiques viennent de donner du sens à ces questions de la Chamane. C'est notre peuple, à sa majorité, qui a donné une réponse partielle à ces questions au Conseil fédéral. Il a précisé qu'il veut que le Conseil fédéral fasse respecter les droits humains garantis par la Constitution. Il ne veut plus que ceux qui ont trop de pouvoir puisse s'auto-juger pour violer les droits des plus faibles. Ce message s'applique notamment à la criminalité commise avec les interventions des Bâtonniers

Veillez agréer, Monsieur Philippe Schwab, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/201201DE\\_JS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/201201DE_JS.pdf)

<sup>5</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/201127DE\\_TA.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/201127DE_TA.pdf)

<sup>6</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/201127DE\\_TB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/201127DE_TB.pdf)

Note : Par respect de l'environnement la plupart des annexes ne sont que sous forme numériques. Elles sont accessibles depuis la version numérique de ce document (version papier disponible seulement sur demande)

Copies à : Madame Isabelle Moret, Conseillère nationale qui suivait le dossier  
Monsieur Hans Stöckli, Conseiller National qui suivait le dossier  
Madame Simonetta Sommaruga, Présidente du Conseil fédéral  
Monsieur Andrea Caroni, Président de la Commission judiciaire